

Droit des animaux

Par **Laula**, le **22/09/2015** à **14:12**

Bonjour à tous,

Alors voilà, je ne sais pas si un de ces sujet a déjà été posté, mais je ne pense pas...

Je suis en L2 et je ne sais pas trop dans quelle branche du droit m'orienter. Ce qui peut paraître bizarre quand on sait ce qu'on veut faire... Enfin à peu près.

Je suis très proche des animaux, et j'ai constaté que ces derniers temps, en plus d'avoir été reconnus dans le Code Civil comme des être sensibles (mieux que rien), ils font l'objet de beaucoup de débats quant à leur situation juridique. De plus en plus d'associations défendent leurs droits, alors qu'ils n'en ont pas vraiment.

Voilà le problème... ils n'en ont pas vraiment et ne sont pas reconnus dans telle ou telle branche du droit.

J'ai vu qu'à Strasbourg, une université propose un master avec cette orientation... C'est un bon début. Mais le problème, c'est que, puisque le droit des animaux "n'existe" pas vraiment à part entière, je me demande dans quoi me spécialiser... Je pensais au droit rural, cela pourrait peut-être se rejoindre ?

Je ne sais pas... Quelques-uns d'entre vous sont-ils bien renseignés sur le sujet et pourrait m'apporter quelques conseils ?

Par **Emillac**, le **22/09/2015** à **15:32**

Bonjour,

[citation]Voilà le problème... ils n'en ont pas vraiment et ne sont pas reconnus dans telle ou telle branche du droit. [/citation]

Ben, et le Code pénal ???

[smile16]

Par **marianne76**, le **22/09/2015** à **16:22**

Bonjour,

Vous voulez faire quoi plus tard ? Etre juriste dans une association ?

Les textes qui traitent du droit animal se trouvent effectivement dans le code rural . Vous avez

au moins deux codes qui s'en traitent de la question , le code rural et le code pénal

Par **Yn**, le **22/09/2015** à **17:32**

[citation]j'ai constaté que ces derniers temps, en plus d'avoir été reconnus dans le Code Civil comme des être sensibles (mieux que rien), ils font l'objet de beaucoup de débats quant à leur situation juridique. De plus en plus d'associations défendent leurs droits, alors qu'ils n'en ont pas vraiment[/citation]

C'est vrai, mais il faut cerner l'enjeu concret de ces débats. Or, sur ce point... C'est plutôt le néant juridique. Si je schématise l'actualité du débat, ça donne : l'animal est doué de sensibilité... Mais soumis au régime des biens (art. 515-14 C. civ.). Les conséquences sont au mieux mal perçues, voire inexistantes pour nos amis les animaux. Tous les défenseurs des animaux s'en réjouissent, mais l'argumentation n'est pas juridique. On est dans le débat idéologique, à savoir satisfaire les lobbys qui, faute de proposer un régime juridique cohérent, croient qu'une inscription dans le Code va changer quelque chose.

Cette réflexion faite, il me semble important de faire le point sur ton projet professionnel. Concernant les animaux il faut faire la distinction entre :

- Vouloir défendre la cause animale ; excepté travailler dans une association en tant que juriste, je ne vois pas trop de débouchés dans ce domaine. Note que c'est quantitativement, très limité et qu'une "spécialisation" dans ce domaine peut rapidement s'avérer être un mauvais pari.
- Faire du droit avec un rapport lointain aux animaux, par ex. le droit rural, le bail à cheptel et autres régimes juridiques que les notaires sont notamment amenés à pratiquer. Mais note qu'ici les animaux sont envisagés dans leur aspect financier, c'est-à-dire que tu pourrais les remplacer par une marchandise lambda, ça serait exactement pareil.

Bref, une spécialisation dans un domaine plus porteur me semble intéressant. Tu ne te fermeras pas les portes du "droit des animaux" et tu auras toujours d'autres opportunités.

Par **marianne76**, le **23/09/2015** à **00:12**

Bonjour [citation] Vouloir défendre la cause animale ; excepté travailler dans une association en tant que juriste, je ne vois pas trop de débouchés dans ce domaine. Note que c'est quantitativement, très limité et qu'une "spécialisation" dans ce domaine peut rapidement s'avérer être un mauvais pari. /citation]
Je suis entièrement d'accord

Par **LACOUVE**, le **23/09/2015** à **18:27**

De la recherche :)

Par **marianne76**, le **23/09/2015** à **18:30**

???

Par **LACOUVE**, le **23/09/2015** à **18:43**

Pourquoi ne pas envisager de faire de la recherche en droit civil sur le statut des animaux.
C'est un moyen de rester en contact avec ce domaine ;)

Par **marianne76**, le **23/09/2015** à **19:29**

Oui bien sur mais cela ne peut être qu'à la marge, j'écris en la matière et je peux vous dire que ce n'est pas considéré comme majeurEvidemment on a le professeur Marguénaud qui a fait une thèse en la matière, mais il ne fait pas que cela

Par **Emillac**, le **23/09/2015** à **20:01**

Bsr,

Ben faut dire qu'on a encore rarement vu un animal venir consulter un avocat pour connaître ses droits ou entrer dans un commissariat pour porter plainte pour mauvais traitements, donc forcément, ça limite un peu l'activité...

Par **Emillac**, le **23/09/2015** à **20:05**

Re,

[citation]Pourquoi ne pas envisager de faire de la recherche en droit civil sur le statut des animaux. C'est un moyen de rester en contact avec ce domaine[/citation]

Oui, mais qui va payer ces recherches ? [smile17]

A moins que Laula ne vive que d'amour et d'eau fraîche...

[smile4]

Par **LACOUVE**, le **24/09/2015** à **09:21**

Oui c'est bien vu Emillac...

Par **marianne76**, le **24/09/2015** à **09:28**

Bonjour

De toute façon quand on écrit en droit des animaux en général cela amène à des recherches en droit civil et en droit pénal on est même parfois obligé de faire du droit public : c'est une matière transversale

Par **louanna**, le **31/10/2015** à **17:48**

Bonjour,

je m'intéresse aussi au droit des animaux!! Et je me suis beaucoup renseigné en la matière! En effet, tu as des universités aux Etats-Unis mais surtout en Europe qui proposent des masters en droit animal. Tu en as en Angleterre et en Espagne.

En Espagne, c'est l'université UAB qui propose un "Master's degree in Animal law and society".

http://www.uab.cat/web/postgraduate/master-in-animal-law-and-society/general-information-1217916968009.html/param1-2826_en/param2-2012/

Par contre il faut savoir parler anglais et espagnol...

Par **marianne76**, le **01/11/2015** à **09:38**

Bonjour

Et en France cela ne débouchera pas sur grand chose

Par **Emillac**, le **01/11/2015** à **13:27**

Bonjour,

Ce site est fort intéressant mais, comme le dit marianne, il peine à trouver des débouchés intéressants dans "career opportunities", même en Espagne...

Il propose un lien avec un autre site très intéressant aussi : "Derecho animal" (droit des animaux) mais pareil, pas clairement de débouchés concrets. Si l'on s'en réfère à "preguntas mas frecuentes", on imagine mal quelqu'un venir consulter un avocat pour lui demander : "*J'ai l'intention d'acquérir un animal de compagnie, que dois-je faire ?*" ou "*Et si c'est un animal potentiellement dangereux, que me conseillez-vous ?*" Et vous avez noté ? 3975€ plus les frais d'inscription/admission... [smile17]